

## UNCOPS - Note d'information pour la session 1

# LES DÉFIS DU MAINTIEN DE LA PAIX ET LE RÔLE DE LA POLICE DES NATIONS UNIES

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies se trouvent aujourd'hui à la carrefour de chemin. Les mandats ne reflètent pas toujours les ressources, les exigences et les capacités disponibles. Les tâches mandatées à la police des Nations Unies continuent de se développer, tandis que les menaces asymétriques créent des conséquences nouvelles et souvent dévastatrices pour les agents de l'ONU. Apporter la cohérence opérationnelle à un service de police composé de 12 000 agents venant de plus de 80 pays constitue un défi interne important. L'initiative « Action 4 pour le Maintien de la Paix » (A4P), récemment lancée, a pour objectif de rendre le maintien de la paix plus efficace et plus responsable. Comme l'a souligné le Secrétaire général, l'A4P « vise à mobiliser tous les partenaires et parties prenantes pour soutenir la grande entreprise de maintien de la paix des Nations Unies ». Pour la police des Nations Unies, cela signifie adopter une attitude plus dynamique qui permet un soutien adapté au contexte spécifique des pays hôtes, ainsi qu'à la phase de la mission et aux réalités du terrain.

## UN RÔLE PLUS LARGE EN RÉPONSE A DES ENVIRONNEMENTS PLUS DIFFICILES

Aux premiers jours des Opérations de maintien de la paix des Nations Unies, la police des Nations Unies était principalement chargée de surveiller les accords de cessez-le-feu. Les premiers mandats exécutifs dans les années 90 ont ouvert la voie à une riposte plus vigoureuse, où la police des Nations Unies a été appelée à assumer les fonctions de celle du Pays hôte à savoir les pouvoirs d'arrestation et de détention, de mener des enquêtes et de maintenir l'ordre public. Aujourd'hui, la police des Nations Unies accomplit diverses tâches selon le mandat délivré mandatées tout au long du cycle de vie d'une opération de paix et qui se rapportent à assurer la sécurité, à protéger les civils immédiatement après un conflit et à développer des capacités durables permettant au pays hôte de lutter efficacement contre le crime organisé.

L'environnement opérationnel est également devenu beaucoup plus complexe. Les conflits entre États et groupes armés ou entre factions rebelles belligérantes se sont intensifiés ; simultanément, les liens plus étroits entre les organisations terroristes et les groupes liés au crime organisé impliqués dans le trafic illicite de drogues, de personnes et d'armes ont accru le niveau de menace asymétrique auquel sont confrontées les forces de maintien de la paix. Ceux qui sont chargés de maintenir la paix sont devenus désormais des cibles. La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) est l'une des opérations de maintien de la paix en cours la plus dangereuse. La prolifération des groupes armés composés d'extrémistes en est la cause principale.

## INTÉGRATION DU RENSEIGNEMENT EN MAINTIEN DE LA PAIX DANS LES SERVICES DE POLICE DES NATIONS UNIES

L'utilisation accrue du renseignements<sup>1</sup> sera désormais une activité centrale de la police des Nations Unies. Elle permettra d'effectuer une meilleure planification opérationnelle, une meilleure hiérarchisation des priorités et une allocation des ressources mieux adaptée, ainsi qu'une recommandation pour un déploiement ou un redéploiement rationnel du personnel dans le cadre des stratégies globales de réduction de la criminalité. Cela améliorera à terme la sécurité et l'efficacité de la Police des Nations Unies. Elle aidera également l'ONU à consolider les capacités des Pays hôtes en matière de lutte contre la criminalité, renforçant ainsi la sécurité régionale et mondiale. La police des Nations Unies a déjà mis en place dans les Missions un système de renforcement des structures et des capacités du renseignement criminel pour lutter contre la criminalité organisée et contrer les réseaux de l'extrémisme violent, la

<sup>1</sup> Défini comme l'acquisition et le traitement non clandestins d'informations par une mission dans le cadre de l'exécution d'un cycle de renseignement qui répond aux exigences de prise de décision et qui sert aussi les opérations de mise en œuvre sûre et efficace du mandat du Conseil de sécurité des Nations Unies.

corruption et autres menaces transnationales. Pendant que la police des Nations Unies doit maintenir son statut civil pour conserver son autorité morale et la confiance des populations, l'interopérabilité et la coopération entre les composantes de police et les militaires de la paix demeurent essentiels pour le succès des opérations de maintien de la paix. Un plus grand partage des ressources du renseignement et une planification coordonnée entre les composantes de police et militaire, en particulier lors des transferts de responsabilités, doivent devenir le futur standard.

### TIRER PARTI DES COMPÉTENCES SPÉCIALISÉES ET DES CAPACITÉS TECHNIQUES

L'évolution des missions exige également une expertise plus spécialisée au Siège de la Division de la Police à New York, en particulier au sein de la Capacité Permanente de Police (SPC). La police des Nations Unies a élaboré un concept d'équipes de police spécialisées axé sur la mise en place de projets visant aux renforcements des capacités des services de police locaux. Il s'agit de répondre efficacement aux demandes d'assistance des missions visant à combler les lacunes spécifiques et en matière de renforcement de capacités des services de police des pays hôtes. Ces personnels peuvent être déployés au sein d'équipe possédant l'expertise et les équipements nécessaires dans un domaine particulier.

Au fur et à mesure de l'évolution et de la nature des besoins des pays d'accueil, les expertises déployées seront adaptées. Par exemple, l'une des clés pour lutter contre le crime organisé est la capacité à « tracer l'argent ». L'expertise en matière de criminalité financière, mais aussi dans d'autres domaines spécifiques comme la cybercriminalité, sont souvent une priorité dans les pays avancés. A l'avenir les demandes pour ces expertises ciblées font se faire croissantes dans les activités de maintien de la paix liées. Pour y répondre efficacement, il sera essentiel de profiter des avantages comparatifs avec les partenaires à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime mais aussi l'Union africaine l'Union Européenne, INTERPOL et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Un personnel mieux qualifié n'est qu'une partie de la solution pour faire face aux menaces asymétriques accrues. Une meilleure intégration de la technologie moderne, conformément aux lois et normes internationales et nationales relatives à la justice pénale et aux droits de l'homme, serait également nécessaire. Les logiciels d'analyse criminelle, les outils d'enquête sur la cybercriminalité et le crime financier, les outils médico-légaux avancés et les outils de communication vont devenir essentiels aux pour permettre à la police des Nations Unies de renforcer utilement les capacités des police et des agences locales chargées de l'application de la loi.

### CONSTRUIRE UNE POLICE DE L'ONU POUR L'AVENIR

Les défis auxquels la police des Nations Unies est confrontée sont nombreux ; toutefois, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies demeurent la voie la plus efficace pour assurer une paix et une sécurité durables. C'est une préoccupation commune et une responsabilité partagée pour la communauté mondiale, et c'est pourquoi nous encourageons les États membres à soutenir nos efforts par :

- ❶ Le financement adéquat des services de police des Nations
- ❷ L'assistance à élaborer des mandats qui reflètent les besoins réels sur le terrain, y compris un langage spécifique sur l'inclusion des menaces criminelles contemporaines et l'utilisation du renseignement
- ❸ La reconnaissance du besoin critique de déployer des femmes policières qualifiées, en particulier pour les postes de direction
- ❹ La mise à disposition de policiers francophones, le français étant la langue de travail dans de nombreux pays d'accueil

## UNCOPS - Note d'information pour la session 2

# LE RÔLE DE LA POLICE DES NATIONS UNIES DANS LA PRÉVENTION DES CONFLITS ET LE MAINTIEN DE LA PAIX

## PREVENTION : UN INVESTISSEMENT DANS LA PAIX

« Une once de prévention vaut une livre de guérison ». La vision du Secrétaire général des Nations Unies António Guterres pour l'Organisation peut être résumée dans ce simple mais pertinent proverbe. Le Secrétaire général considère les Nations Unies comme un instrument de la diplomatie pour la paix et à ce titre, elle doit s'investir dans la promotion d'une vision plus large de la prévention qui est intrinsèquement liée au concept de « maintien de la paix » qui est défini par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité comme "toutes activités destinées à la prévention de l'apparition, de l'escalade, de la poursuite et de la récurrence des conflits".

Le programme de prévention et de maintien de la paix s'applique à tous les États membres, même à ceux en situation de paix. C'est un exercice continu et non une intervention ponctuelle ou « un outil de gestion de crise pour réparer la dynamique destructrice des conflits après qu'ils se sont produits ». <sup>1</sup> C'est pourquoi, les Nations Unies encouragent tous les États membres à mettre en place et à renforcer des organes et des institutions efficaces chargés de la gestion et du règlement efficace des conflits de manière pacifique.

## LA POLICE : UN OUTIL INDISPENSABLE POUR LA PAIX

S'agissant du maintien de la paix, la police joue souvent le rôle d'une institution « baromètre ». Un service de police réceptif et responsable vis-à-vis de la communauté qu'il sert est crucial pour gérer et transformer pacifiquement les conflits et traiter les attentes de la société. D'un autre côté, une organisation policière abusive et corrompue qui agit en toute impunité et viole les droits de l'homme est souvent la principale raison du déploiement d'une opération de paix.

Une police représentative, réactive et responsable est un bien public et un atout indispensable pour la paix. Les Pays et leurs citoyens partagent la responsabilité d'entretenir ces institutions. La doctrine de la Police des Nations Unies le reconnaît à travers son Cadre d'orientation stratégique pour le maintien de la paix internationale (SGF). Elle place l'État hôte et sa population au-devant de ses priorités en les encourageant à trouver un large consensus multipartite et intersectoriel sur le modèle de Police dont ils ont besoin en les invitant à articuler leurs priorités en matière d'assistance auprès de l'ONU, des partenaires régionaux et bilatéraux. La SGF vise donc à faire refléter dans le programme de réforme de la police, les besoins et les contributions de tous les segments de la société, y compris ceux des femmes et des jeunes.

## TRAVAIL DE PREVENTION DE UNPOL

Les États Membres ont reconnu le rôle essentiel que jouent les Nations Unies dans la construction et le maintien de la paix en soutenant la police et les autres services chargés de l'application de la loi du Pays hôte. La police des Nations Unies dans ce cadre, contribue efficacement à la politique de prévention et de maintien de paix de l'Organisation. Les Composantes de Police des Nations Unies s'attachent à conseiller, à former et à encadrer les services de Police des Pays hôtes. En outre elles sont à leurs côtés pour les aider à mettre en place des mécanismes de contrôle internes efficaces et indépendants capable de d'assurer la discipline des fonctionnaires de Police et de contrôler leur adhérence aux règles de déontologie et leur performance. A cet effet, elles associent les parlementaires, les femmes, les jeunes, les membres des organisations de la société civile et les autres acteurs dans les travaux de réforme relatifs à la Police locale en recueillant leurs avis et suggestions et en renforçant leurs capacités d'appréciation des perfor-

<sup>1</sup> "Maintenir la Paix : qu'est-ce que cela signifie dans la pratique ?", International Peace Institute, Avril 2017.

mances et du comportement de leur Police. En outre, les Composantes de Police des Nations Unies aident les pays hôtes à définir les types de services de police qu'ils veulent mettre en place. Elles fournissent une assistance dans l'organisation du recrutement, et la gestion administrative et logistique afin d'accroître l'efficacité des services de police locaux. Aussi, les éléments de la Police des Nations Unies aident-ils les autorités des États hôtes à constituer une base de données normatives solides qui centralisent les activités de la police conformément aux standards internationaux acceptés en matière de droits de l'homme et de justice pénale.

En protégeant les civils et en soutenant les opérations de police des Pays hôtes notamment dans le domaine de la gestion de l'ordre public ou de la lutte contre le crime organisé, la police des Nations Unies crée un environnement favorable à la mise en œuvre des politiques des Nations Unies. Ainsi, la Police des Nations unies aident les services de police locaux et les populations des Pays hôtes à renforcer leurs capacités de résilience, de gestion et de règlement des conflits.

### RÔLES FUTURS

Le Secrétaire général recommande un changement de mentalité en passant d'un mode réactif à une approche préventive et d'interventions à court terme axées sur des résultats durables et collectifs à plus long terme. En effet, l'assistance policière internationale est plus efficace avant l'éclatement d'un conflit. C'est pourquoi, les investissements pour le renforcement des institutions qui fonctionnent déjà et ceux pour la résolution des problèmes émergents n'auraient pas le même impact que le déploiement d'une composante policière à part entière sur une base pluriannuelle.

Dans ce cadre, la Police des Nations Unies est prête à jouer un rôle actif dans la réalisation de la vision du « maintien de la paix » du Secrétaire général. Ses capacités peuvent être utilisées pour soutenir les Envoyés du Secrétaire Général dans leurs négociations des accords de paix dans l'objectif d'y inclure les aspects liés à la police. Aussi, la Police des Nations Unies est-elle toujours déployée en soutien aux « Equipes pays des Nations Unies » pour leur permettre de mener des activités de Police dans des contextes autres que ceux qui ont conduit à la mise en place des missions. La Police des Nations Unies peut aussi apporter une contribution significative à l'analyse prospective, y compris l'analyse de l'état des lieux de la Police locale et des autres institutions chargées de l'application de la loi, afin de permettre la formulation de recommandations sur les mesures à prendre pour résoudre les problèmes émergents. A cet effet, la Police des Nations Unies a noué des partenariats avec l'Union africaine et l'Union européenne en vue d'assurer une interopérabilité et une cohésion dans la mise en œuvre de leur doctrine et de leur programme de formation. Cela doit permettre de garantir une conformité dans la fourniture de conseils et d'assistance aux Pays Hôtes par tour les acteurs internationaux.

### RECHERCHE DE SOUTIEN

Le soutien des États Membres est essentiel pour faire de la police un élément central du programme pour une paix durable. Compte tenu de la haute portée et de la nature sophistiquée des tâches confiées à sa Police, l'Organisation des Nations Unies recherche l'appui des États Membres dans les domaines suivants :

- ❶ Contribuer au maintien de la paix en renforçant leurs propres services de police et d'autres services répressifs en vue d'améliorer leur représentativité, leur réactivité et leur responsabilité ;
- ❶ Veiller à ce que tous les processus de paix incluent la police en tant qu'élément intégral, y compris lors d'un éventuel accord de paix ;
- ❶ Faire de la situation de la police un point permanent dans toutes analyses ainsi que dans toutes les réponses de prévention aux conflits ;
- ❶ Assurer que les Représentants Spéciaux et les envoyés du Secrétaire Général travail à favoriser le consensus multipartite et intersectoriel autour des objectifs de la réforme de la Police ;
- ❶ Reconnaître l'avantage comparatif unique de la Police des Nations Unies qui peut travailler sur les questions de sécurité publiques directement avec les communautés y compris les femmes, les jeunes et la société civile.
- ❶ Permettre le détachement d'agents de police hautement qualifiés - en particulier des femmes y compris à des postes de commandement - qui possèdent les compétences et l'expertise demandées par la police des Nations Unies et formées sur la base du Cadre d'orientation stratégique ;
- ❶ Assister à l'opérationnalisation de l'expansion des tâches d'appui et de soutien de la Division Police dans le monde entier.

## UNCOPS - Note d'information pour la session 3

# POLICE DES NATIONS UNIES: PERFORMANCE ET RESPONSABILITÉ

L'amélioration de la performance et de la responsabilisation des services de police de l'ONU est un objectif commun au Secrétariat, aux États Membres et à tous les personnels en service au sein de la Police des Nations Unies. De la même manière, la gestion de la performance et de la responsabilité est partagée par le Secrétariat, les organes législatifs, les pays contributeurs de police, les agents individuels et les membres des unités de police constituées.

Dans sa résolution sur les services de Police des Nations Unies du 6 novembre 2017, le Conseil de sécurité a souligné l'importance cruciale d'améliorer la responsabilisation, la transparence et l'efficacité des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales des Nations Unies. Il a aussi appelé le Secrétariat à définir les standards aussi bien pour le personnel, les équipements, les opérations, la performance et l'assistance aux services de police des pays hôtes, que pour l'exécution efficace des missions de la Police des Nations Unies, ainsi que pour la préparation au déploiement des pays contributeurs.<sup>1</sup>

Plus récemment, le rapport «Santos Cruz» a identifié le besoin d'accroître la « responsabilité » comme l'un des quatre domaines dans lesquels l'ONU et les États membres doivent prendre des mesures.

Le rapport du Secrétaire général sur les services de police des Nations Unies (S / 2016/952) prévoyait un plan de réforme de la police des Nations Unies doté de 14 points, qui entre autre prévoit l'accomplissement des missions de la Police des Nations Unies conformément au mandat notamment dans le domaine de l'usage de la force. Il stipule que tout incident relatif à la non-exécution ou un manque de performance devrait être immédiatement signalé à la Police Division afin d'assurer le suivi et d'identifier le niveau de responsabilité : des officiers dans leur manière de servir et des chefs de composante de police dans l'exécution du mandat qui leur est confié et de leur capacité à assurer un Commandement efficace.

Le rapport de police souligne également que la Police des Nations Unies devait se conformer aux principes directeurs du Cadre stratégique d'orientation pour le maintien de la paix (SGF), non seulement par un recrutement ciblé fondé sur les besoins identifiés sur le terrain, mais aussi par un cadre de responsabilisation solide pour la mise en œuvre des mandats ainsi que le suivi continu des performances et leur amélioration à travers la collecte et l'analyse de données.<sup>2</sup>

L'Assemblée générale a ainsi défini la « responsabilité » dans sa résolution 64/259 comme étant « l'obligation du Secrétariat et de ses fonctionnaires de répondre de toutes les décisions prises et des actions menées par eux et d'honorer leurs engagements, sans réserve ni exception ». En outre, l'Assemblée générale a énuméré les éléments fondamentaux de la « responsabilité », notamment : "l'atteinte des objectifs et l'obtention de résultats de haute qualité dans les délais impartis dans l'observation et l'acquiescement de tous les mandats du Secrétariat approuvés par les organes intergouvernementaux des Nations Unies et les autres organes subsidiaires. Les organes créés par eux conformément à toutes les résolutions, réglementations, règles et normes éthiques; des rapports objectifs, précis et opportuns sur les résultats de rendement; la gestion responsable des fonds et des ressources; tous les aspects de la performance ; y compris un système de récompenses et de sanctions clairement définies ; en tenant dûment en compte le rôle important des organes de contrôle et en pleine conformité avec les standards acceptées. "

L'évaluation des performances de la police des Nations Unies doit permettre de vérifier notamment :

<sup>1</sup> S/RES/2382 (2017), OP2.

<sup>2</sup> Recommandation 7 du S/2016/952, paragraphe 57.

## UNCOPS - Note d'information pour la session 3

- ❶ Si les tâches entreprises sont conformes aux mandats ;
- ❶ Si ces tâches sont efficaces dans l'exécution des mandats (sont-elles les bonnes tâches pour atteindre l'objectif final souhaité ?) ;
- ❶ Que la police des Nations Unies exécute ses tâches conformément au SGF, à la politique de diligence en matière de droits de l'homme et aux autres politiques et orientations pertinentes ; et
- ❶ Le niveau de performance et les cas échéant du manque de performance.

Le Secrétariat, les États membres, les membres du personnel et les experts en mission ont tous des obligations en matière de « responsabilité des performances ».

- ❶ Le Secrétariat a le devoir de présenter des rapports précis aux États membres, par l'intermédiaire des organes législatifs, et de définir clairement ce qu'il attend des pays contributeurs de police sur le plan de la posture, de la mentalité, de la formation et de l'équipement approprié. Ceci est essentiel pour un recrutement efficace et ciblé.
- ❶ Une fois qu'un État membre décide de déployer un contingent dans un environnement dangereux, il est de son devoir de s'assurer que les contingents répondent aux normes appropriées - ce qui inclut la capacité à opérer dans de tels environnements.
- ❶ Les membres du personnel et les experts en mission ont la responsabilité d'accomplir leurs tâches au mieux de leurs capacités, conformément au mandat, aux directives pertinentes sur l'usage de la force et aux documents d'orientation applicables des Nations Unies.

D'ici à la fin de 2018, le Secrétaire général fera un rapport au Conseil de Sécurité sur l'amélioration, de la responsabilité des services de police des Nations Unies, notamment sur les initiatives en cours visant à améliorer ou à évaluer les performances. Ainsi, l'UNCOPS présente une excellente opportunité pour un engagement significatif sur la manière dont la responsabilité des performances peut être améliorée. A cela s'ajoute bien sûr la responsabilité des pays contributeurs de police de tenir pour responsable leur personnel, notamment en engageant, des poursuites, , dès lors qu'un acte criminel, y compris l'exploitation et la violence sexuelles a été commis, conformément à la résolution 2272 du Conseil de sécurité. (2016) et la politique de tolérance zéro de l'Organisation.<sup>3</sup>

---

<sup>3</sup> Recommandation 4 du S/2016/952, paragraphe 54.